

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°22/335/CM du 27 octobre 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur le dossier de **REPRISE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-CANNAT**.

A cet effet, a été désigné par décision n°E22000061/13 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en date du 9 août 2022, Monsieur Jean-Claude METHEL, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Cette enquête se déroulera durant 31 jours consécutifs **du lundi 14 novembre 2022 à partir de 8h30 au mercredi 14 décembre 2022 jusqu'à 17h00**.

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <p><b>Mise à disposition du dossier d'enquête publique et du registre sur support papier et dématérialisé</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En libre accès notamment depuis un poste informatique mis à disposition du public,</li> <li>- Sur le site dédié : <a href="http://www.registre-numerique.fr/saint-cannat-plu-elaboration-ep">www.registre-numerique.fr/saint-cannat-plu-elaboration-ep</a></li> <li>- Un lien dirigeant vers le site Internet dédié sera accessible sur le site de la Métropole Aix-Marseille-Provence <a href="http://www.ampmetropole.fr">www.ampmetropole.fr</a> et sur le site Internet de la Mairie de Saint-Cannat : <a href="http://www.saint-cannat.fr">www.saint-cannat.fr</a></li> </ul> | <p><b>Au siège de l'enquête publique:</b></p> <p><b>Mairie de Saint-Cannat</b><br/>Service Urbanisme<br/>14 place de la République<br/>13760 Saint-Cannat</p> | <p><b>Aux jours et horaires suivants :</b></p> <p><b>Du lundi au vendredi :</b><br/>de 8h00 à 12h00 et<br/>de 13h30 à 17h00</p> |
|---|---|---|---|

**Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête en format papier et dématérialisé, sur lesquels le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition du public dans les conditions suivantes :**

**Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra également consigner ses observations à l'attention du commissaire enquêteur dans les conditions suivantes :**

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Par voie électronique</b></p>                     | <p>sur le registre dématérialisé : <a href="http://www.registre-numerique.fr/saint-cannat-plu-elaboration-ep">www.registre-numerique.fr/saint-cannat-plu-elaboration-ep</a></p> <p>à l'adresse suivante par courriel : <a href="mailto:saint-cannat-plu-elaboration-ep@mail.registre-numerique.fr">saint-cannat-plu-elaboration-ep@mail.registre-numerique.fr</a></p> |
| <p><b>Sur le registre d'enquête publique papier</b></p> | <p>au siège de l'enquête publique et aux horaires d'ouverture précisés ci-dessus.</p>   |
| <p><b>Par courrier postal</b></p>                       | <p><u>A cette adresse :</u><br/><b>Monsieur le commissaire enquêteur</b><br/>Hôtel de Ville<br/>14 place de la République<br/>13760 SAINT CANNAT</p>  |

Les observations adressées par écrit au commissaire enquêteur lors des permanences ou déposées sur support papier au siège de l'enquête seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique et annexées au registre d'enquête dématérialisé dans les meilleurs délais.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations :**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Au siège de l'enquête publique :</b></p> <p>Mairie de Saint-Cannat<br/>Service Urbanisme<br/>14, Place de la République<br/>13760 SAINT CANNAT</p> | <p>Le lundi 14 novembre 2022 de 8h30 à 12h00<br/>Le mercredi 23 novembre 2022 de 8h30 à 12h00<br/>Le vendredi 02 décembre 2022 de 13h30 à 17h00<br/>Le vendredi 09 décembre 2022 de 13h30 à 17h00<br/>Le mercredi 14 décembre 2022 de 13h30 à 17h00</p> |
|--|---|

La procédure portant sur le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cannat consiste à reprendre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à partir de l'organisation d'une réunion de concertation jusqu'à son approbation afin de justifier de la régularisation des modalités de concertation prévues par la délibération n°2010-031 du conseil municipal de la commune de Saint-Cannat en date du 12 avril 2010 ainsi que de régulariser le classement d'une parcelle sur le fondement du jugement avant-dire droit n°1901579 du Tribunal Administratif de Marseille en date du 22 octobre 2021 dans le cadre d'un sursis à statuer sur la base de l'article L.600-9 du code de l'urbanisme.

Le dossier de reprise de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cannat contient une évaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme. L'avis correspondant de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale est joint au dossier, en cas d'avis explicite.

Le maître d'ouvrage pour le dossier de reprise de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cannat est la Métropole Aix-Marseille-Provence, Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE.

La personne responsable du projet de reprise de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cannat auprès de laquelle des informations pourront être demandées est la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Adjointe Projet Urbain et Contentieux, 12 rue Pierre et Marie Curie, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : [www.ampmetropole.fr](http://www.ampmetropole.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public à la Mairie de Saint-Cannat, Service Urbanisme, 14 place de la République, 13760 Saint-Cannat, à la Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône, sur le site Internet dédié [www.registre-numerique.fr/saint-cannat-plu-elaboration-ep](http://www.registre-numerique.fr/saint-cannat-plu-elaboration-ep) ainsi que sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : [www.ampmetropole.fr](http://www.ampmetropole.fr) pendant un an à l'issue de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura remis son rapport et ses conclusions, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera compétent pour prendre toute délibération portant sur l'approbation de la reprise de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cannat.